



N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la municipalité de Saint-Benoît-Labre tenue à la salle municipale sise au 216, route 271, Saint-Benoît-Labre, le mardi 14 avril 2026 à 19 h 30.

Sont présents à cette séance :

Siège numéro 1 Madame Ginette Lessard
Siège numéro 2 Monsieur Jocelyn Vallières
Siège numéro 3 Madame Peggy Vignola
Siège numéro 4 Monsieur Sébastien Patry
Siège numéro 5 Monsieur Jonathan Pépin
Siège numéro 6 Madame Marie-Josée Breault

Le conseil siège avec quorum sous la présidence du maire, monsieur Marc Cloutier.

Madame Coralie Rodrigue, directrice générale et greffière-trésorière, agit comme secrétaire d'assemblée.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Marc Cloutier, maire, souhaite la bienvenue aux membres du conseil et aux personnes présentes et en visioconférence.

126328-04-2026

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur Jonathan Pépin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour suivant en laissant ouvert le point 32 : Autres points à l'ordre du jour.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 MARS 2026

LÉGISLATION

4. ADOPTION DU RÈGLEMENT 664-2025 ÉDICTANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DÉONTOLOGIE DES ÉLU(E)S MUNICIPAUX
5. ADOPTION DU RÈGLEMENT 669-2026 DÉCRÉTANT LES RÈGLES DE CONTRÔLE DES DÉPENSES
6. RAPPORT ANNUEL SUR L'APPLICATION DU RÈGLEMENT 648-2024 – GESTION CONTRACTUELLE
7. APPUI À LA DEMANDE DU PROGRAMME FÉDÉRAL DE RACHAT DES ARMES À FEU



N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

8. POLITIQUE DE RECONNAISSANCE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX
9. POLITIQUE – ACQUISITION D'ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE (ÉPI) BONIFIÉS

AQUEDUC, ÉGOUTS, ORDURES

10. OFFRE DE SERVICE WSP – RÉALISATION DU PLAN D'INTERVENTION POUR LE RENOUELEMENT DES CONDUITES SOUTERRAINES
11. OFFRE DE SERVICE WSP – ACCOMPAGNER LA MUNICIPALITÉ DANS LA RÉALISATION DE SA DÉMARCHÉ DE GESTION D'ACTIFS ET DE SON PLAN DE GESTION DES ACTIFS EN EAU (PGA-EAU)

URBANISME ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

12. ROULOTTES DE SÉJOUR TEMPORAIRES
13. DÉPÔT DE LA LISTE DES PERMIS POUR JANVIER, FÉVRIER ET MARS 2026
14. SERVITUDE - DÉPLACEMENT DES POTEAUX HYDRO-QUÉBEC ET TELUS – LOTS 6 543 972 À 6 543 993 - DÉSIGNATION DE SIGNATAIRES

BÂTIMENTS MUNICIPAUX

15. AVIS D'INTÉRÊT AU PROGRAMME DE DÉCARBONATION ET D'AMÉLIORATION DE LA PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE ÉCO ÉNERGIE 360 DE LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS

PERSONNEL

16. EMBAUCHE D'UNE COORDONNATRICE – CAMP DE JOUR ÉTÉ 2026
17. EMBAUCHE – ANIMATEURS/TRICES ET ACCOMPAGNATEURS/TRICES DU CAMP DE JOUR ÉTÉ 2026
18. POMPIER À TEMPS PARTIEL – EMBAUCHE
19. FRAIS DE DÉPLACEMENT - TAUX PAR KILOMÈTRE

FINANCES

20. PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE DU RÉSEAU LOCAL – AIDE FINANCIÈRE 2025 REÇUE
21. REMPLACEMENT DU SERVEUR – BUREAU MUNICIPAL – ACCEPTATION DE SOUMISSION
22. REMPLACEMENT DE DEUX (2) ORDINATEURS – DIRECTRICE GÉNÉRALE ET DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE – ACCEPTATION DE SOUMISSION



N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

23. LOCATION D'UN (1) PHOTOCOPIEUR – ACCEPTATION
DE SOUMISSION

24. COMPTES DU MOIS

LOISIR – CULTURE – SANTÉ BIEN-ÊTRE

25. DÉPÔT DU PROJET - UN TOIT MULTIFONCTIONNEL
POUR LA PATINOIRE EXTÉRIEURE – PROGRAMME
D'AIDE FINANCIÈRE AUX INFRASTRUCTURES
RÉCRÉATIVES, SPORTIVES ET DE PLEIN AIR
(PAFIRSPA)

26. VERSEMENT DU BUDGET 2026 AU CONSEIL DES
JEUNES

27. AUTORISATION DE PASSAGE – TOUR CYCLISTE DES
POLICIERS DE LAVAL 29^e ÉDITION

TRAVAUX PUBLIC

28. FISSURES DE RUES -SOUMISSIONS

SÉCURITÉ PUBLIQUE - SERVICE INCENDIE - SÉCURITÉ
CIVILE

29. DEMANDES DIVERSES CONCERNANT LA SÉCURITÉ
SUR LA RUE PRINCIPALE – SAINT-BENOÎT-LABRE

30. MODIFICATION DE LA RÉOLUTION 125237-04-2023
SÉCURITÉ CIVILE – ORGANISATION MUNICIPALE DE
SÉCURITÉ CIVILE (OMSC) COMMUNICATION /
SERVICE AUX SINISTRÉS

31. CORRESPONDANCE

32. AUTRES POINTS À L'ORDRE DU JOUR
•

33. RAPPORT DES COMITÉS

34. PÉRIODE DE QUESTIONS

35. CLÔTURE DE LA SÉANCE

126329-04-2026

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
ORDINAIRE DU 3 MARS 2026

Considérant qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 3 mars 2026 a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance ;

En conséquence, il est proposé par madame Peggy Vignola et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le procès-verbal de la séance susmentionnée, comme rédigé, par madame Coralie Rodrigue, directrice générale et greffière-trésorière.



PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

126330-04-2026

N° de résolution
ou annotation

4. ADOPTION DU RÈGLEMENT 664-2025 ÉDICTANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DÉONTOLOGIE DES ÉLU(E)S MUNICIPAUX

Il est proposé par madame Marie-Josée Breault et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter, comme présenté le règlement numéro 664-2025 édictant le code d'éthique et déontologie des élu(e)s municipaux. Aucun changement depuis le dépôt du projet.

126331-04-2026

5. ADOPTION DU RÈGLEMENT 669-2026 DÉCRÉTANT LES RÈGLES DE CONTRÔLE DES DÉPENSES

Il est proposé par monsieur Sébastien Patry et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter, comme présenté le règlement numéro 669-2026 décrétant les règles de contrôle des dépenses. Aucun changement depuis le dépôt du projet.

6. RAPPORT ANNUEL SUR L'APPLICATION DU RÈGLEMENT 648-2024 – GESTION CONTRACTUELLE

La directrice générale et greffière-trésorière dépose le rapport annuel sur la gestion contractuelle. Celui-ci sera disponible sur le site internet de la municipalité.

126332-04-2026

7. APPUI À LA DEMANDE DU PROGRAMME FÉDÉRAL DE RACHAT DES ARMES À FEU

Attendu que le gouvernement du Canada a annoncé la mise en place d'un programme fédéral de rachat d'armes à feu visant certaines armes auparavant détenues légalement par des citoyens;

Attendu que plusieurs municipalités québécoises, dont Gracefield et Beauceville, ont déjà adopté ou étudié des résolutions exprimant leurs préoccupations concernant ce programme;

Attendu que les ressources policières sont déjà limitées dans plusieurs régions et que leur mobilisation pour l'application d'un tel programme pourrait réduire leur disponibilité pour d'autres priorités en matière de sécurité publique;

Attendu que les données disponibles indiquent que les armes utilisées dans les crimes violents proviennent majoritairement du marché noir et non du marché légal;

Attendu que plusieurs communautés rurales, agricoles et régionales utilisent les armes à feu de manière légitime pour la chasse, l'agriculture et certaines activités traditionnelles;

Attendu que les municipalités sont des gouvernements de proximité responsables du bien-être et de la sécurité de leur population;

En conséquence, il est proposé par monsieur Jonathan Pépin, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que le conseil municipal de Saint-Benoît-Labre exprime ses préoccupations concernant le programme fédéral de rachat des armes à feu du gouvernement fédéral;



N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

Que le conseil municipal demande au gouvernement du Canada d'annuler ce programme à cause de ses impacts, notamment en ce qui concerne l'utilisation des ressources policières et les priorités en matière de sécurité publique;

Que le conseil municipal souligne que la lutte contre le trafic illégal d'armes à feu, la contrebande et la criminalité organisée devrait demeurer une priorité centrale;

Que le conseil municipal exprime son soutien aux citoyens respectueux des lois qui utilisent les armes à feu de manière légitime et encadrée;

Qu'une copie de la présente résolution soit transmise : au ministre fédéral de la Sécurité publique au gouvernement du Canada, au premier ministre du Québec, au ministre de la Sécurité publique du Québec, aux députés provinciaux et fédéraux concernés, à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et à l'Union des municipalités du Québec (UMQ).

126333-04-2026

8. **POLITIQUE DE RECONNAISSANCE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX**

Considérant qu'une mise à jour de la politique a été réalisée, comportant des modifications mineures à l'article 8;

Considérant que certains articles portant sur la reconnaissance ont été révisés afin de s'appliquer également aux élus.

En conséquence, il est proposé par monsieur Sébastien Patry et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter la politique de reconnaissance des employés municipaux, telle que modifiée.

126334-04-2026

9. **POLITIQUE - ACQUISITION D'ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE (ÉPI) BONIFIÉS**

Considérant qu'une politique encadrant l'acquisition d'équipements de protection individuelle (ÉPI) bonifiés par les membres du service incendie est nécessaire afin d'assurer l'équité entre les membres, de maintenir la conformité en matière de santé et sécurité, et d'éviter toute responsabilité liée à l'utilisation d'équipements non approuvés.

En conséquence, il est proposé par madame Peggy Vignola et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter la politique d'acquisition d'équipements de protection civile individuelle (ÉPI) bonifiés.

126335-04-2026

10. **OFFRE DE SERVICE WSP - RÉALISATION DU PLAN D'INTERVENTION POUR LE RENOUVELLEMENT DES CONDUITES SOUTERRAINES**

Considérant que nous avons reçu la soumission de WSP au montant de 16 500 \$ plus taxes, pour la réalisation du plan d'intervention pour le renouvellement des conduites souterraines, incluant la préparation des documents d'appel d'offres et la coordination d'un mandat d'auscultation de chaussée;

Considérant le projet obligatoire et subventionné par la TECQ;



N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

En conséquence, il est proposé par madame Ginette Lessard, et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la soumission de WSP au montant de seize mille cinq cents dollars (16 500 \$) plus taxes, et de lui octroyer, de gré à gré, le mandat de réalisation du plan d'intervention.

126336-04-2026

11. **OFFRE DE SERVICE WSP – ACCOMPAGNER LA MUNICIPALITÉ DANS LA RÉALISATION DE SA DÉMARCHÉ DE GESTION D'ACTIFS ET DE SON PLAN DE GESTION DES ACTIFS EN EAU (PGA-EAU)**

Considérant que nous avons reçu la soumission de WSP, concernant le projet d'accompagnement dans la réalisation de sa Démarche de gestion d'actifs et de son plan de gestion des actifs en eau (PGA-Eau)

Considérant que compte tenu de l'ampleur du projet et du caractère difficilement quantifiable à partir des données actuellement disponibles, l'évaluation précise des honoraires requis demeure complexe et qu'un budget estimatif de 29 223,10 \$ plus taxes est proposé ;

Considérant que le projet est subventionné par la TECQ et que la municipalité s'est engagée à le présenter au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation aux termes de sa résolution 126312-03-2026.

En conséquence, il est proposé par monsieur Jonathan Pépin, et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la soumission de WSP à un montant estimatif de vingt-neuf mille deux cent vingt-trois dollars et dix cents (29 223,10 \$) plus taxes, et de lui octroyer, de gré à gré, le mandat d'accompagnement.

126337-04-2026

12. **ROULOTTES DE SÉJOUR TEMPORAIRES**

Considérant que les propriétaires riverains (Lac-aux-Cygnés, Lac-Raquette, Lac St-Charles et le Lac-Rond) demandent à la municipalité d'autoriser les roulottes de séjour temporaire afin d'accueillir leurs familles et amis ;

En conséquence, il est proposé par madame Marie-Josée Breault, et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser les roulottes de séjour temporaire aux conditions suivantes:

- Le certificat doit être demandé et signé par le propriétaire du lot sur lequel séjourne la roulotte;
- Le nom et les coordonnées du propriétaire de la roulotte doivent être inscrits sur la demande accompagnée d'une copie du certificat d'immatriculation en vigueur;
- Une seule roulotte de séjour est permise par lot;
- La période permise est entre le 15 mai et le 15 octobre 2026;
- Le certificat est au coût de 20 \$;
- Le certificat est obligatoire lorsque le séjour est de plus de 3 nuits et doit être affiché de façon à être visible de la rue;
- Le branchement aux installations septiques du lot est interdit, les roulottes de séjour devront sortir pour se vidanger;



N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

- Les marges de recul doivent être respectées et calculées à partir des extensions ouvertes et démontrées à l'aide d'un croquis;
- Le lot doit compter un minimum de deux cases de stationnements.

13. **DÉPÔT DE LA LISTE DES PERMIS POUR JANVIER, FÉVRIER ET MARS 2026**

La directrice générale et greffière-trésorière fait le dépôt de la liste des permis pour les mois de janvier, février et mars 2026, la valeur totale des dits permis s'élève à cinq cent deux mille trois cents dollars (502 300,00 \$).

126338-04-2026

14. **SERVITUDE - DÉPLACEMENT DES POTEAUX HYDRO-QUÉBEC ET TELUS - LOTS 6 543 972 À 6 543 993 - DÉSIGNATION DE SIGNATAIRES**

Considérant que des servitudes sont nécessaires pour le déplacement des poteaux d'Hydro-Québec et Telus dans le chemin de la Ceinture sur les lots 6 543 972 à 6 543 993 appartenant à la Municipalité ;

En conséquence, il est proposé par madame Ginette Lessard, et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le maire, monsieur Marc Cloutier ainsi que la directrice générale et greffière-trésorière, madame Coralie Rodrigue, à signer les contrats de servitudes.

126339-04-2026

15. **AVIS D'INTÉRÊT AU PROGRAMME DE DÉCARBONATION ET D'AMÉLIORATION DE LA PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE ÉCO ÉNERGIE 360 DE LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS**

Considérant que la Fédération québécoise des municipalités (ci-après la «FQM») a lancé Éco Énergie 360, soit un programme de décarbonation et d'amélioration de la performance énergétique d'actifs municipaux ;

Considérant que, dans le cadre du programme d'Éco Énergie 360, la FQM offre aux organisations municipales des services clé en main et un financement afin de faciliter et d'accélérer la mise en place de mesures d'efficacité énergétique et de décarbonation de leurs actifs municipaux admissibles ;

Considérant que la municipalité de Saint-Benoît-Labre a pris connaissance du programme Éco Énergie 360 ;

Considérant que, pour évaluer le potentiel de rénovation écoénergétique des actifs municipaux dans le cadre du programme Éco Énergie 360, des renseignements à l'égard de ces actifs doivent être colligés et analysés par la FQM et tout fournisseur désigné ou partenaire ;

Considérant qu'à la fin du processus de collecte, un rapport synthèse des données colligées sera remis à la municipalité de Saint-Benoît-Labre par la FQM. Ce rapport permet à cette dernière d'évaluer le potentiel de projet de l'organisation ;



N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

Considérant que la municipalité de Saint-Benoît-Labre comprend que seront signées ultérieurement les ententes requises avec la FQM pour l'exécution d'un Projet selon les paramètres du programme Éco Énergie 360 conformément aux diverses dispositions légales applicables, le cas échéant ;

En conséquence, il est proposé par madame Marie Josée Breault, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;

Que la municipalité de Saint-Benoît-Labre déclare son intérêt au programme Éco Énergie 360 ;

Que la municipalité de Saint-Benoît-Labre autorise la direction générale à :

- Signer l'Autorisation de collecte de données se trouvant en annexe de la présente résolution et remplir toutes les formalités afin d'y donner effet
- Effectuer toutes les démarches et interventions nécessaires et signer tous documents afin de donner effet à la présente résolution.

126340-04-2026

16. **EMBAUCHE D'UNE COORDONNATRICE – CAMP DE JOUR ÉTÉ 2026**

Considérant que nous devons procéder à l'embauche d'une coordonnatrice pour le camp de jour 2026 ;

Considérant que madame Alexandra Poulin, s'est montrée intéressée pour le poste ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Sébastien Patry, et résolu à l'unanimité des conseillers présents de procéder à l'embauche de madame Alexandra Poulin (Pastel) à titre de coordonnatrice du camp de jour 2026 selon les conditions discutées.

126341-04-2026

17. **EMBAUCHE – ANIMATEURS/TRICES ET ACCOMPAGNATEURS/TRICES DU CAMP DE JOUR ÉTÉ 2026**

Considérant que les responsables du camp de jour ont procédé à des entrevues dernièrement afin de sélectionner des animateurs pour le camp d'été 2026 ;

En conséquence, il est proposé par madame Peggy Vignola, et résolu à l'unanimité des conseillers présents de procéder à l'embauche de Marc-Antoine Gareau (Pogo), Mathieu Gareau (Hot-Dog), Méliane Jobin (Mango), Amy Vallée (Papaye), Marianne Fortin (Litchi), Abygaël Couture (Moka), Philip-Elliott Couture (Scooby) à titre d'animateurs / animatrices et Mathys Bédard (Lucky-Loops) à titre d'accompagnateur spécialisé, le tout selon les conditions discutées.



PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

126342-04-2026

N° de résolution
ou annotation

18. **POMPIER À TEMPS PARTIEL – EMBAUCHE**

Considérant la recommandation de monsieur Michaël Normand, directeur du service incendie, il demande que la municipalité procède à l'embauche de monsieur Keven Turgeon à titre de pompier à temps partiel ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Jonathan Pépin et résolu à l'unanimité des conseillers présents de procéder à l'embauche de monsieur Keven Turgeon à titre de pompier à temps partiel.

126343-04-2026

19. **FRAIS DE DÉPLACEMENT – TAUX PAR KILOMÈTRE**

Considérant que le prix de l'essence est en constante augmentation;

Considérant que le taux établi pour 2026 est de soixante-dix cents (0,70 \$) par kilomètre;

En conséquence, il est proposé par monsieur Jocelyn Vallières, et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'acquiescer à la demande et de modifier la résolution 124998-07-2022 afin d'autoriser le taux de soixante-dix cents (0,70 \$) par kilomètre rétroactif au 1^{er} janvier 2026 lors de l'utilisation des véhicules du personnel municipal. Le tout en conformité au taux de remboursement gouvernemental.

126344-04-2026

20. **PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE DU RÉSEAU LOCAL – AIDE FINANCIÈRE 2025 RECUE**

Considérant que le ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD) a versé une compensation de 141 715 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année 2025 ;

Considérant que les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité ;

En conséquence, il est proposé par madame Peggy Vignola, et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Saint-Benoît-Labre informe le ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD) de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur les routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

21. **REMPLACEMENT DU SERVEUR – BUREAU MUNICIPAL – ACCEPTATION DE SOUMISSION**

Ce point est reporté.

22. **REMPLACEMENT DE DEUX (2) ORDINATEURS – DIRECTRICE GÉNÉRALE ET DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE – ACCEPTATION DE SOUMISSION**

Ce point est reporté.



126345-04-2026

N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

23. LOCATION D'UN (1) PHOTOCOPIEUR – ACCEPTATION DE SOUMISSION

Considérant que le contrat de location du photocopieur conclu avec « GDX Solutions numériques adaptées » arrive à échéance.

Considérant que nous avons reçu des propositions de prix de deux (2) fournisseurs, soit « GDX Solutions numériques adaptées » et « Équipements de bureau Demers », soit :

GDX POUR XEROX						
Produit	Frais mensuel	Type	Volume mensuel	Coût par impression	Coût service mensuel	Coût total mensuel
Situation proposée						
AltaLink C8255	193,80 \$	Mono	3 675	0,0082 \$	30,14 \$	479,65\$
		Couleur	4 098	0,0624 \$	255,72 \$	
AltaLink C8270	214,84 \$	Mono	3 675	0,0078\$	28,67 \$	490,20\$
		Couleur	4 098	0,0602 \$	246,70 \$	

Terme de 66 mois, facturé trimestriellement.

Indexation du contrat de service de 0% années 2-3, 5% années 4-5.

AltaLink C8270 a besoin d'une prise de 20 ampères

Le service inclus : main d'œuvre, pièces, fournitures, transport et l'encre

DEMERS POUR SHARP						
Produit	Frais mensuel	Type	Volume mensuel	Coût par impression	Coût service mensuel	Coût total mensuel
Finisseur externe avec agrafage						
BP71C45	170,00 \$	Mono	3 675	0,0085 \$	31,46 \$	467,83\$
		Couleur	4 098	0,0650 \$	267,37 \$	
BP71C55	216,00 \$	Mono	3 675	0,0085 \$	31,456 \$	513,83 \$
		Couleur	4 098	0,0650 \$	266,37 \$	

Terme de 66 mois

Le service inclus : main d'œuvre, pièces, fournitures, transport et l'encre

Indexation du contrat de service de 0% années 2-3, 5% années 4-5.

En conséquence, il est proposé par madame Marie-Josée Breault et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser madame Coralie Rodrigue, directrice générale et secrétaire-trésorière à signer le contrat de location pour un terme de 66 mois auprès de Équipements de bureau Demers pour un photocopieur Sharp BP71C45 au montant de quatre cent soixante-sept dollars et quatre-vingt-trois cents (467,83 \$) de location mensuelle incluant la main d'œuvre, les pièces, les fournitures, le transport et l'encre. L'indexation du contrat de service est fixée à 0% pour les années 2 et 3, et à 5% pour les années 4 et 5.

126346-04-2026

24. COMPTE DU MOIS

Il est proposé par monsieur Jonathan Pépin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver la liste des comptes payés et à payer d'une somme de deux cent quatre-vingt-deux mille trois cent quatre dollars et quatorze cents (282 304,14 \$) incluant les salaires bruts et d'autoriser leur paiement.



PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

N° de résolution
ou annotation

FACTURES PAYÉES	78 953,36 \$
FACTURES À PAYER	146 679,40 \$
SALAIRES BRUTS DU MOIS	56 671,38 \$
TOTAL	282 304,14 \$

126347-04-2026

25. **DÉPÔT DU PROJET - UN TOIT MULTIFONCTIONNEL POUR LA PATINOIRE EXTÉRIEURE – PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE AUX INFRASTRUCTURES RÉCRÉATIVES, SPORTIVES ET DE PLEIN AIR (PAFIRSPA)**

Considérant que la municipalité de Saint-Benoît-Labre projette la construction d'un toit multifonctionnel au-dessus de la patinoire extérieure;

Considérant qu'elle souhaite à cette fin, déposer une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air (PAFIRSPA);

En conséquence il est proposé par monsieur Sébastien Patry, et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la directrice générale, madame Coralie Rodrigue, à signer tous les documents nécessaires au dépôt du projet de toit multifonctionnel pour la patinoire extérieure, et de confirmer la contribution financière de la municipalité pour la part qui lui incombe.

126348-04-2026

26. **VERSEMENT DU BUDGET 2026 AU CONSEIL DES JEUNES**

Considérant que la municipalité a décidé d'allouer une somme de 500 \$ au Conseil des jeunes pour leur budget 2026 ;

En conséquence, il est proposé par madame Peggy Vignola, et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à procéder au versement d'un montant de cinq cents dollars (500 \$) au Conseil des jeunes par l'émission d'un chèque au nom de Valérie Paradis, coordonnatrice en loisirs et culture.

126349-04-2026

27. **AUTORISATION DE PASSAGE – TOUR CYCLISTE DES POLICIERS DE LAVAL 29^e ÉDITION**

Considérant que le service de police de Laval ramasse des dons pour Opération enfant soleil en faisant un trajet à vélo et qu'ils seront accompagnés de véhicules d'urgence ;

Considérant qu'ils demandent au conseil municipal l'autorisation de circuler sur les rues de notre territoire le 28 mai 2026 en avant-midi ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Jonathan Pépin, et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser un groupe de 7 à 15 cyclistes du service de police de Laval ainsi que leurs véhicules d'urgence à circuler sur les rues de notre municipalité le 28 mai 2026 en avant-midi.



PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

126350-04-2026

N° de résolution
ou annotation

28. FISSURES DE RUES -SOUMISSIONS

Considérant que le service des travaux publics s'est vu allouer un budget de 5 000 \$ par la municipalité concernant les travaux de fissures de rue;

Considérant que le service des travaux publics a reçu trois (3) soumissions pour la réparation des fissures de rues, soit PermaRoute pour quarante-deux cents (0,42 \$) du pied linéaire, Pavage D.D. Inc. pour quatre-vingt-dix-huit cents (0,98 \$) du pied linéaire et Asphaltex inc. pour soixante-quatorze cents (0,74 \$) du pied linéaire;

En conséquence, il est proposé par madame Peggy Vignola, et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la soumission de PermaRoute et leur octroyer le contrat de réparation des fissures aux endroits ciblés par le service des travaux publics pour un montant maximal de 5 000 \$.

126351-04-2026

29. DEMANDES DIVERSES CONCERNANT LA SÉCURITÉ SUR LA RUE PRINCIPALE – SAINT-BENOÎT-LABRE

Considérant que la municipalité de Saint-Benoît-Labre désire soumettre au Ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD), les points suivants concernant la sécurité sur la rue principale :

Point 1. Limite de vitesse : sur la route du Lac Poulin à la limite de la rue Principale en direction sud, soit à l'approche de la zone de 50 km/h à l'entrée du village, les citoyens souhaitent que le ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD) analyse la possibilité de déplacer cette limite de vitesse afin que la zone de 50 km/h débute plus bas, en bas de la côte, à proximité du rang des Binet. Ils soulignent que les gens circulent trop vite à l'entrée du village, particulièrement dans la côte, et qu'un nombre important de roulettes empruntent également la sortie de ce rang.

Point 2. Traverse piétonnière devant l'école : chaque année vous effectuez le marquage de la traverse piétonnière devant l'école/église, toutefois, celui-ci est complètement effacé avant la fin de l'année scolaire. Étant donné que la rue Principale est très achalandée, notamment par des véhicules lourds en raison de l'accès au 6^e rang, nous souhaiterions que vous évaluiez la possibilité d'effectuer un marquage durable à cet emplacement. De plus, plusieurs nids-de-poule sont présents à cet endroit et sont toujours réparés de façon ponctuelle. Serait-il possible de procéder à un resurfaçage afin d'améliorer l'état de la chaussée avant le marquage.

Point 3. Nouvelle flèche pour virage à gauche : depuis l'installation du nouveau feu de circulation, plusieurs citoyens et automobilistes ont exprimé des préoccupations quant au risque d'accident. Les véhicules provenant de Saint-Éphrem (direction est) ont pris l'habitude d'effectuer un virage à droite sur feu rouge en direction du 6^e rang. Or, lorsqu'un véhicule en provenance de Saint-Georges (direction ouest) bénéficie de la flèche de virage à gauche prioritaire, le risque de collision est assez élevé. Il est demandé si la possibilité de retirer l'autorisation de virage à droite sur feu rouge a été analysée afin de sécuriser le nouveau virage à gauche protégé. Par ailleurs, bien que la municipalité ait diffusé plusieurs publications concernant cette nouvelle signalisation, il est



N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

soulevé qu'il aurait peut-être été pertinent que le ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD) procède également à une signalisation sur place, à proximité du feu de circulation, comme cela se fait dans les milieux urbains.

En conséquence, sur la proposition de madame Ginette Lessard, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser madame Coralie Rodrigue, directrice générale et greffière-trésorière, à transmettre au ministère des Transports et de la Mobilité durable les points liés à la sécurité sur la rue Principale de la municipalité.

1226352-04-2026

30. **MODIFICATION DE LA RÉOLUTION 125237-04-2023
SÉCURITÉ CIVILE – ORGANISATION MUNICIPALE
DE SÉCURITÉ CIVILE (OMSC) COMMUNICATION /
SERVICE AUX SINISTRÉS**

Considérant le mouvement de personnel et l'élection en 2025 d'un nouveau conseil municipal;

Considérant la nécessité de mettre à jour les responsables en matière de communication pour le service aux sinistrés auprès de l'Organisation municipale de sécurité civile (OMSC);

En conséquence, il est proposé par monsieur Jonathan Pépin, et résolu à l'unanimité des conseillers présents de nommer madame Valérie Paradis à titre de responsable de la mission Communication, madame Peggy Vignola à titre de substitut responsable de la mission Communication.

QUE les personnes suivantes soient désignées membres de l'organisation municipale de la sécurité civile et qu'elles occupent les fonctions décrites ci-dessous :

FONCTION	NOM
Coordonnateur municipal de la <i>Sécurité civile</i>	Coralie Rodrigue
Substitut du Coordonnateur municipal	Nathalie Poulin
Responsable de la mission Administration	Line Lessard
Substitut du responsable de la mission Administration	Lise Pomerleau
Responsable de la mission Communication	Valérie Paradis
Substitut du responsable de la mission Communication	Peggy Vignola
Responsable de la mission Services aux personnes sinistrées	Sylvianne Poirier
Substitut du responsable de la mission Services aux personnes sinistrées	Marie Lessard
Responsable de la mission Services techniques	Visionic
Responsable de la mission Transport	Daven Poulin
Substitut du responsable de la mission Transport	Louis Doyon

Cette résolution abroge toutes les nominations antérieures concernant l'organisation municipale de sécurité civile de la Municipalité.

31. **CORRESPONDANCE**

La directrice générale et greffière-trésorière, madame Coralie Rodrigue, fait lecture et dépose le bordereau de correspondance du mois de mars 2026.



PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

32. AUTRES POINTS À L'ORDRE DU JOUR

N° de résolution
ou annotation

- Aucun point n'a été ajouté.

33. RAPPORT DES COMITÉS

Madame Marie-Josée Breault mentionne qu'il y a eu 35 inscriptions au camp de la relâche, ce fut une belle réussite.

Madame Peggy Vignola informe que 80 personnes ont participé à la soirée de danse country. Les inscriptions au soccer sont en cours. Elle indique également que le frigo-don est maintenant installé, accompagné d'une armoire destinée à la nourriture sèche, une page Facebook sera créée à ce sujet. Par ailleurs, elle souligne que le cercle des Fermières a obtenu une subvention dans le cadre du Programme Nouveaux Horizons. Enfin, plusieurs activités ont été organisées à la bibliothèque,

Monsieur Jocelyn Vallières poursuit le débroussaillage en lien avec le comité des riverains, protection des rives et littoral. Il mentionne également avoir participé au colloque du Regroupement des associations pour la protection de l'environnement des lacs et des bassins versants (RAPPEL).

Le maire, monsieur Marc Cloutier, a pris part à la Semaine de l'érable et à la présentation de Destination Beauce. De plus, il a participé à des rencontres à la MRC portant notamment sur le transport scolaire et les zones inondables. Il a enfin rencontré le député et ministre, monsieur Samuel Poulin.

34. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est tenue de 20 h 08 à 20 h 16. Quelques personnes posent des questions et émettent des commentaires.


126353-04-2026

35. CLÔTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par monsieur Sébastien Patry et résolu à l'unanimité des conseillers présents de clôturer la présente séance. Il est 20 h 17.

SIGNATURE AU PROCÈS-VERBAL

Je, Marc Cloutier, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) de *Code municipal du Québec*.



MARC CLOUTIER, MAIRE



CORALIE RODRIGUE,
DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE